

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le mardi 14 novembre 2023	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 06 / 11 / 2023	

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

I. Délibération : Annule et remplace la délibération N°23/2023 - Plan financier définitif Rues de l'église et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'asseville.

II. Délibération : Annule et remplace la délibération N° 19/2021 – mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

III. Délibération voyage scolaire

IV. Délibération location salle des fêtes - Dédommagement

V. Arrêté règlement cimetière

VI. Arrêté pour l'entretien des trottoirs

VII. Litige AMENAGEO concernant le centre giratoire place de l'église

VIII. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
BIZET Ludovic	X		
BREHAM Karine			X
DANEL Karl			X
DANEL Kristina			X
FOURNIER Vincent	X		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	X		
JOUANNE Maxime			X
SALLEY Sébastien	X		
VALOGNES Emeline	X		



POUVOIRS :

De Mme DANIEL Kristina

à M. SALLEY Sébastien

De M. DANIEL Karl

à M. BIZET Ludovic

NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire :		Total de conseillers	10
M. Tony ALIMECK		Membres présents	06
Secrétaire :		Quorum	06
M. SALLEY Sébastien			

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 25 septembre 2023.

A été nommée comme secrétaire de séance : M. SALLEY Sébastien

I. Délibération : Annule et remplace la délibération N°23/2023 – Plan financier définitif Rues de l'église et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville.

Une délibération concernant le projet d'effacement de réseau rue de l'église, de l'Ormelaie et chemin de la ferme d'Asseville a été prise le 25 septembre 2023. Suite à la réunion du 30 octobre 2023 avec la Conseillère aux décideurs locaux, il semble plus judicieux au niveau du budget, de modifier le paiement de la participation qui était prévu en une fois, à la réception des travaux, dans la section de fonctionnement par un fond de concours en section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à annuler et remplacer la délibération n° 23/2023 par la n°26/2023 qui modifie le paiement de la participation qui était prévu en une fois, à la réception des travaux, dans la section de fonctionnement par un fond de concours en section d'investissement.

II. Délibération : Annule et remplace la délibération N° 19/2021 – mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le comité social territorial a rendu un avis favorable, le 26 septembre 2023, sur le projet de délibération du RIFSEEP. Monsieur le Maire demande la validation au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versé aux agents concernés dans le respect des dispositions indiquées ci-dessus
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

Une délibération sera prise dans ce sens.

III. Délibération voyage scolaire

Nous avons déjà reçu des demandes d'aide de subvention de parents d'élèves pour des séjours scolaires. Plusieurs élèves de la commune sont concernés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à subventionner les séjours scolaires à hauteur de 20% du coût du voyage scolaire avec un plafond de 60.00 € à chaque demandeur. La somme sera versée directement à l'établissement pour chaque élève demandeur.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à subventionner les séjours scolaires à hauteur de 20% du coût du voyage scolaire avec un plafond de 60.00 € à chaque demandeur. La somme sera versée directement à l'établissement pour chaque élève demandeur.

Une délibération sera prise dans ce sens.

IV. Délibération location salle des fêtes – Dédommagement

Lors de la location de la salle des fêtes les 21 et 22 octobre 2023, il y a eu des dysfonctionnements de certains appareils ménagers. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de dédommager ce locataire en ne lui faisant pas payer le solde de 147€.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à dédommager ce locataire en ne lui faisant pas payer le solde de 147€. Une délibération sera prise dans ce sens.

V. Arrêté règlement cimetière

A la réunion publique du 30 octobre 2023, 12 administrés étaient présents pour exprimer leur avis et faire part de leurs propositions sur les différents points abordés. Le 2 novembre 2023, seuls 2 administrés étaient présents. Un compte-rendu sera réalisé et transmis aux administrés pour information afin de voir l'ensemble des réflexions émises. Suite à ces différentes idées, le Conseil Municipal a décidé de suivre la proposition d'arrêté municipal pour rappeler l'obligation d'entretien des tombes. D'autres idées sont encore en réflexion par le Conseil Municipal.

Un arrêté va être pris dans ce sens.

VI. Arrêté pour l'entretien des trottoirs.

Au cours de ces mêmes réunions publiques, l'entretien des trottoirs a été abordé. Des propositions ont également été faites, vous les trouverez dans le compte-rendu transmis aux administrés.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre la proposition d'arrêté municipal pour rappeler les règles d'entretien des abords des maisons. Un arrêté va être pris dans ce sens.

VII. Litige AMENAGEO concernant le centre giratoire place de l'église

Pour donner suite à ce qui a été indiqué au Conseil Municipal du 28 mars 2023, Aménagéo a fourni une nouvelle étude avec un devis réalisé par Eiffage de 22 200,84€ TTC le 17 juillet 2023. Ce montant serait à la charge de la commune. Un recommandé avec accusé de réception a été envoyé le 18 juillet 2023 en précisant que la commune ne prendrait pas en charge ce devis car il y a une exécution défectueuse d'un marché public de travaux par le bureau d'étude Aménagéo.

Le Maire a contacté Juridica d'Axa qui ne peut pas prendre en compte ce dossier car le litige était en formation au moment où le contrat d'assurance a pris effet, même si le maire ignorait que la situation allait évoluer en conflit.

De ce fait, la commune peut mobiliser la responsabilité légale du constructeur par la garantie décennale car ce désordre n'a pas fait l'objet de réserves et n'était pas apparent lors de la réception des travaux.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches pour faire jouer la garantie décennale d'Aménagéo.

VIII. Divers

A. Les incivilités :

Lors des réunions publiques, les incivilités ont été abordées car elles sont nombreuses en ce qui concerne le tri sélectif et les abords des containers. Le Conseil municipal a décidé de faire un arrêté rappelant aux contrevenants la réglementation et les sanctions encourues.

Un arrêté va être pris dans ce sens.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 décembre 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h45

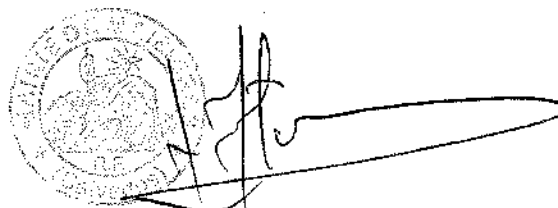
Le secrétaire de séance :

M. SALLEY Sébastien



Le Maire

M. ALIMECK Tony



**Liste des délibérations examinées lors de la séance du
Conseil Municipal du 14 novembre 2023**

Numéro	Objet	Décision
N°26/2023	<i>Annule et remplace la délibération N°23/2023</i> Plan financier définitif Rues de l'église et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville	Approuvée
N°27/2023	<i>Annule et remplace la délibération N°19/2021</i> MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)	Approuvée
N° 28/2023	Voyage scolaire	Approuvée
N° 29/2023	Location salle des fêtes – Dédommagement	Approuvée

Maizières, le 20/11/2023
Le Maire,
Tony ALIMECK

